



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E110602

VALABLE JUSQU'AU 02/02/2024

ÉDITÉ LE 27/01/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC EVRY

Siret : 528 959 554 00015

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 2120455

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 191265550 J 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 191265550 J 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : M.K.R

45 RUE HENRI JANIN  
91480 QUINCY SOUS SENART

Téléphone : 06 10 33 74 02

Fax :

Portable : 06 10 33 74 02

Site Internet :

E-mail : miskowicz.marek@gmail.com

Responsabilité légale :

MISKOWICZ MAREK GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	08/09/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	14/09/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	08/09/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	08/09/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	14/09/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	08/09/2022
o Isolation des combles perdus	14/09/2021
o Isolation des planchers bas	08/09/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.